

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-436 DU 07 OCTOBRE 2002

Chargeant Monsieur Joseph GNONLONFOUN, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de Madame Yvette Céline SEIGNON-KANDISSOUNON, Ministre de la Santé Publique pour compter du 07 octobre 2002.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

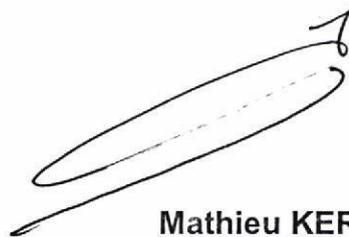
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du 07 octobre 2002, Monsieur Joseph GNONLONFOUN, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargée de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence de Madame Yvette Céline SEIGNON-KANDISSOUNON.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 octobre 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-PDPE 2
- SGG - MJLHD 2 - MSP 2 - AUTRES MINISTERES 20
- DEPARTEMETS 6 - JO. 1.-